



DES LOIX
PÉNALES.

TOME I

DES LOIX

PÉNALES,

PAR M. DE PASTORET,

*Maître des Requêtes, de l'Académie des
Inscriptions et Belles-Lettres, etc. etc.*

TOME PREMIER

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-
Feuille, Hôtel de Coetlosquet, N^o. 20.

1790.

(F)

DES LOIX PÉNALES.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

DANS ce moment, plus que dans aucun autre, tout françois doit à son pays l'hommage de ses méditations et de ses lumieres. Comme magistrat et comme académicien, mes travaux se sont toujours dirigés vers l'étude de la législation. J'ai sur-tout essayé de connoître les principes et les résultats de notre jurisprudence criminelle. Ce qui regarde les peines m'a d'abord frappé, et j'ose publier aujourd'hui quelques réflexions sur un objet si important.

Je voudrois pouvoir défendre l'humanité sans accuser notre législation; mais qu'est

1ere. Partie.

A